



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du**

**Vendredi 28 février 2020 à 14h30**

**Salle des Conférences à la Communauté de communes de Chateaubriant**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **vendredi 28 février 2020 à 14h30** salle des Conférences au siège de la Communauté de communes de Chateaubriant, pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté  
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté  
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté  
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain  
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole  
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération  
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération  
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté  
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté  
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas  
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté  
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté  
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté  
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan  
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté  
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

**Pouvoirs :**

Philippe LETOURNEL donne pouvoir à Bernard DELHAYE  
Guy LE GAL donne pouvoir à Bernard LE GUEN

**Excusés :**

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole  
Monsieur Thierry BURLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur François CHENEAU, CARENE  
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne  
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération  
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole  
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine  
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne  
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté  
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique  
Monsieur Guy DROUGARD, de l'Oust à Brocéliande Communauté  
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté  
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole  
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté  
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

**Assistaient également :**

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine  
Madame Delphine PAJOT, Région Bretagne  
et  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint de l'EPTB Vilaine  
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique à l'EPTB Vilaine  
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification à l'EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier à l'EPTB  
Vilaine  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées à  
l'EPTB Vilaine

\*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du**

**Vendredi 28 février 2020 à 14h30**

**Salle des Conférences de la Communauté de communes de Chateaubriant**

**2-1 – RESSOURCES HUMAINES :**

**Ratios d'avancement de grade – Années 2020 et 2021**

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a modifié le 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et a instauré des ratios pour les avancements de grade, avec effet au 22 février 2007, en lieu et place des quotas.

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Depuis 2008, le taux proposé et validé par les différents Conseil d'Administration et Comité Syndical est fixé à « 1 » (soit un ratio de 100%) par délibération bisannuelle.

Après avis du Comité Technique qui s'est réuni le 16 septembre 2019, **il est proposé de maintenir à « 1 » (soit 100%) le taux de promotion applicable pour tous les cadres d'emploi** à l'effectif des fonctionnaires qui remplissent les conditions requises pour un avancement de grade, et ce pour une durée de 2 ans, soit pour 2020 et 2021.

**Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le maintien du taux de promotion applicable à tous les cadres d'emploi à 1 (soit 100 %) pour les deux années à venir : 2020 et 2021.**

**Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Jean-François MARY**